

Le combat d'Abbas pour faire reconnaître la Palestine

Le président palestinien Mahmoud Abbas subit d'énormes pressions pour qu'il renonce à son projet de soumettre au Conseil de sécurité de l'ONU la demande de reconnaissance de l'Etat palestinien. Mais tout indique qu'Abbas ne cédera pas, pour la plus grande perplexité des Européens, le plus grand embarras des Américains et la plus grande colère des Israéliens.

« A 76 ans, Abbas joue la dernière carte de sa carrière, nous dit une source palestinienne. Il est sincère, il veut sa place dans l'Histoire de notre nation. Il ne vendra pas les droits légitimes des Palestiniens. »

Mais pourquoi va-t-il chercher

cette reconnaissance ? Même en sachant que les Etats-Unis mettront leur veto au Conseil de sécurité ? En fait, cette éventuelle reconnaissance ne changerait même en rien l'occupation des Territoires.

« L'aspect à la fois symbolique et juridique est important, commente François Dubuisson, professeur au Centre de droit international de l'ULB. Cela créera un momentum susceptible de faire bouger les choses. La communauté internationale affirmerait ainsi l'existence d'un Etat sans avoir besoin de l'aval d'Israël ; elle dirait que Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, dans les frontières d'avant le 6 juin 1967, for-

ment l'Etat palestinien, malgré l'occupation. » ■

► P.8 NOS INFORMATIONS

17380610



cahier spécial
le 27 septembre

Ahmet Davutoglu, ministre turc des Affaires étrangères, désire que son pays forme une alliance solide avec la nouvelle Egypte : « Ce ne sera dirigé contre personne, ni contre Israël ni contre l'Iran, mais ce sera un axe de démocratie. » © AP.



Proche-Orient / Une semaine décisive pour la Palestine s’ouvre aux Nations unies

Le dernier combat d’Abbas

L'ESSENTIEL

- Malgré de très fortes pressions, Mahmoud Abbas est bien décidé à soumettre au Conseil de sécurité la demande de reconnaissance de l'Etat palestinien.
- Américains et Israéliens ont multiplié les démarches pour écarter un tel scénario. Côté européen, certains s'agitent aussi.
- Sur place, la crainte de provocations est réelle.



LE CHIFFRE

49 %

Sondage Les partisans dans le monde d'une reconnaissance d'un Etat palestinien à l'ONU (49 %) sont plus nombreux que ceux qui y sont opposés (21 %), mais une forte proportion (30 %) ne se prononce pas, selon un sondage réalisé dans 19 pays, publié lundi par le BBC World Service. Cette enquête a été réalisée auprès de 20.446 personnes. Pays le plus favorable : l'Egypte (90 % pour, 9 % contre) Pays où l'opposition est la plus forte : les Etats-Unis (45 % pour, 36 % contre). (afp)

RIYAD MANSOUR, représentant palestinien, apporte un fauteuil palestinien symbolique au siège des Nations unies.

© STAN HONDA/AFP



Pour le Hamas, le plan d'Abbas est insuffisant
Pour le Hamas, qui dirige la bande de Gaza, le plan du président palestinien Mahmoud Abbas (du parti rival Fatah) est insuffisant. Le mouvement islamiste palestinien souhaite que l'ONU reconnaisse un Etat palestinien sur « la totalité de la Palestine », y compris sur le territoire de l'Etat d'Israël. Abbas, lui, veut présenter ce vendredi à l'ONU une demande d'adhésion pour un Etat correspondant aux frontières de juin 1967 : Cisjordanie, bande de Gaza, Jérusalem -Est. Le Hamas, pour sa part, considère comme « Palestine historique » le territoire de la Palestine sous mandat britannique (1920-48), avant la création de l'Etat hébreu : du fleuve Jourdain à la Méditerranée... (d'après afp)

Un bras de fer diplomatique sans précédent se développe depuis plusieurs semaines, en mode crescendo ces derniers jours, jusqu'à culminer ce vendredi, au Proche-Orient et à New York, siège des Nations unies. Le président palestinien Mahmoud Abbas subit en effet des pressions énormes pour qu'il renonce à se présenter devant l'ONU dans le but de faire reconnaître l'Etat de Palestine. Tout indique cependant qu'il ne cédera pas, pour la plus grande perplexité des Européens, le plus grand embarras des Américains et la plus grande colère des Israéliens. Des responsables israéliens ont déjà suggéré des mesures de représailles

éventuelles, comme l'annexion des colonies juives, la fin du versement des taxes dues aux Palestiniens, etc. De son côté, la Maison-Blanche promet un veto au Conseil de sécurité de l'ONU et le Congrès américain menace de couper l'aide financière à l'Autorité palestinienne. Côté européen, la haute représentante pour les Affaires étrangères, Catherine Ashton, était au Proche-Orient la semaine dernière. Elle a collaboré avec son ancien mentor Tony Blair, l'envoyé du Quartet (ONU, USA, UE et Russie) à Jérusalem, à la confection d'un texte destiné, in extremis, à promouvoir la relance des négociations de paix israélo-palestiniennes. Objectif : éviter que le grand dé-

bat n'ait lieu à l'ONU. Une initiative que les Européens, qui demeurent notoirement divisés, n'ont pas tous appréciée.

« Les symboles comptent »
Tout cela a échaudé les Palestiniens. Nabil Chaath, proche d'Abbas, a lâché vendredi que Blair ne ressemblait « pas à un interlocuteur neutre mais parfois à un diplomate israélien ». Une autre source palestinienne a affirmé que l'envoyé américain, Dennis Ross, avait utilisé « un langage non diplomatique », une façon de dénoncer les pressions et les menaces US. Pour les Palestiniens, l'argument qu'Israël et ses alliés leur opposent, à savoir

qu'une reconnaissance d'un Etat ne changerait rien sur le terrain, semble futile : si c'est si peu important, pourquoi s'y opposer avec tant d'énergie ? En réalité, comme l'observe le pacifiste israélien vétéran Uri Avnery, « les symboles comptent, l'occupation continuera mais ce sera alors l'occupation d'un Etat par un autre ».

Abbas est déjà arrivé à New York, et n'a pas encore révélé les détails de sa stratégie, ce qu'il devrait faire vendredi. Mais à Ramallah, fin de la semaine dernière, il a fait un discours important, ferme et conciliant, à la télévision palestinienne. « Nous voulons délégitimer l'occupation, pas l'Etat d'Israël », a-t-il dit,

non sans insister lourdement sur le fait que tout acte de violence palestinienne nuirait aux efforts palestiniens quelles que soient les provocations israéliennes (allusion aux colons fanatiques). Aux Israéliens, il a clairement spécifié qu'il entendait reprendre le chemin des négociations après l'épisode à l'ONU – sans toutefois préciser si sa condition, l'arrêt total de la colonisation, resterait posée.

« A 76 ans, Abbas joue la dernière carte de sa carrière, nous explique une source palestinienne proche du « raïs ». Il est sincère, il veut sa place dans l'Histoire de notre nation. Il ne vendra pas les droits légitimes des Palestiniens. » ■

BAUDOUIN LOOS

La reconnaissance ? « Un levier symbolique et juridique important »

ENTRETIEN

François Dubuisson est professeur au Centre de droit international de l'ULB.



On dit les Palestiniens face à deux options à propos de leur demande de reconnaissance d'un Etat à l'ONU : soit en sollicitant d'abord le Conseil de sécurité, soit en allant directement à l'Assemblée générale...
En effet. Les deux options ne sont pas exclusives l'une de l'autre et elles peuvent être combinées. Si le Conseil de sécurité est sollicité et acceptait l'adhésion de l'Etat de Palestine à l'ONU, l'Assemblée générale serait ensuite convoquée à confirmer cette adhésion par un vote aux deux tiers des voix. Cela ferait de la Palestine un Etat membre à part entière. Mais on sait qu'un veto américain est possible (il a été annoncé officiellement, NDLR) au Conseil de sécurité. En allant à l'Assemblée générale, les Palestiniens pourraient obtenir à la majorité une résolution emportant reconnaissance de l'Etat ou recommandant cette reconnaissance (environ 120 Etats ont déjà reconnu la Palestine depuis sa proclamation en 1988). Dans ce cas de figure,

la Palestine ne serait pas membre de l'ONU, mais pourrait obtenir le statut d'Etat observateur, comme c'est le cas du Vatican. Ce serait en fait assez équivalent à son statut depuis 1988, quand l'Assemblée générale avait « pris acte de la déclaration d'indépendance ». Mais ici, cela irait plus loin : tous les Etats votant en faveur de la résolution reconnaîtraient formellement l'existence de la Palestine en tant qu'Etat indépendant. Mais, sur le terrain... C'était le problème dès 1988 : malgré les reconnaissances, sur le terrain il n'y avait pas d'effectivité de l'« Etat » palestinien. Cela a cependant beaucoup évolué. Entre-temps, l'Autorité palestinienne (AP) a été créée, des infrastructures étatiques échafaudées. Même si l'AP n'a pas le contrôle de l'ensemble du territoire palestinien, elle incarne un embryon d'Etat. La Banque mondiale, par exemple, parle de la mise en place d'institutions équivalentes à celles d'un gouvernement. Cet Etat reconnu par l'AG de l'ONU pourra être traité comme tel. Pourra-t-il saisir la Cour pénale internationale à La Haye ? L'AP a déjà déposé plainte à la CPI après l'opération israélienne Plomb durci à Gaza de 2008-2009. La recevabilité de cette plainte n'a pas encore été éta-

blie. En effet, seuls les Etats peuvent donner compétence à la Cour (ou le Conseil de sécurité). Il y avait jusqu'ici un problème peu banal : que pensait la Palestine de son propre statut ? En effet, la déclaration d'indépendance de 1988 et les accords d'Oslo (1994) se contredisent, puisque ces derniers reportaient la définition du statut permanent des territoires palestiniens à plus tard (cinq ans dans le texte) ; les pouvoirs de l'Autorité palestinienne créée de manière proviso-

“ Rien n'empêchera le futur Etat palestinien de représenter les réfugiés même s'ils résident hors de Palestine »

re étaient en outre concédés par l'occupant israélien, il n'y avait donc pas d'admission de souveraineté. Pour revenir à la CPI, comme Etat, la Palestine pourrait en effet adhérer (au traité créant la Cour) et rendre responsable les dirigeants israéliens pour la politique de colonisation, un crime de guerre. Une indépendance adoptée à l'AG de l'ONU serait-elle donc une violation des accords d'Oslo ? Sauf qu'Oslo prévoyait la date de mai 1999 comme échéance pour la fin des né-

gociations sur le statut final. Et qu'Israël viole ces accords, notamment en colonisant le territoire palestinien, alors qu'Oslo spécifiait que les deux parties devaient s'abstenir d'actes qui modifieraient le statut des territoires, ou en s'abstenant de procéder aux redéploiements progressifs qui étaient planifiés. Les esprits chagrins disent que la reconnaissance de la Palestine ne changerait en rien l'occupation... C'est vrai, cela ne modifiera pas le rap-

port de force sur le terrain. Mais l'aspect à la fois symbolique et juridique est important. Cela créera un momentum susceptible de faire bouger les choses. La communauté internationale affirmerait ainsi l'existence d'un Etat sans avoir besoin de l'aval d'Israël ; elle dirait que Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, dans les frontières d'avant le 6 juin 1967, forment l'Etat palestinien malgré l'occupation. Israël devrait cesser de dire qu'il s'agit seulement de territoires « disputés ». Cela n'empêcherait

d'ailleurs en rien des négociations sur la délimitation des frontières de cet Etat. Mais la position de départ des Palestiniens serait renforcée par ce levier. Ils pourraient dire : « c'est à nous, nous négocions des échanges de territoires, ce n'est pas un don d'Israël ». De même, le principe de non-recours à la force, qui régit les rapports entre Etats, serait d'application. D'ailleurs, en théorie, un Etat tiers pourrait venir en aide à la Palestine au nom du principe de la légitime défense collective. Pour le reste, l'Etat de Palestine demeurant un Etat partiellement occupé, les traités qui régissent l'occupation, comme le Règlement de La Haye et la 4e Convention de Genève seraient toujours d'application. Une reconnaissance peut-elle se faire au détriment des droits des réfugiés ? C'est ce que certains affirment contre toute raison. Rien n'empêchera le futur Etat palestinien de représenter les réfugiés même s'ils résident hors de Palestine. Le droit à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit à un Etat indépendant, et le droit au retour sont en outre bien distincts. Le second est un droit individuel, réaffirmé chaque année par l'AG de l'ONU. Il n'y a aucune raison que cela soit modifié. ■

Propos recueillis par BAUDOUIN LOOS